

Le Club des territoires Un Plus Bio: c'est quoi ?



Un logo neuf et inscrit dans la filiation de l'association Un Plus Bio

Vous êtes un village qui cherche à mieux faire dans ses repas scolaires, un conseil général déjà engagé dans une dynamique vertueuse, une communauté d'agglomération qui se pose les bonnes questions, une grande ville qui met du bio dans les assiettes ou bien un conseil régional qui souhaite partager ses expériences en restauration collective de qualité ? Alors rejoignez le premier Club des Territoires initié par l'association Un Plus Bio !

Porter la voix des collectivités, peser sur les évolutions des mentalités et des réglementations, apporter notre marque dans les débats nationaux sur l'alimentation : le *Club des territoires Un Plus Bio* est officiellement né en ce mois de juin. Un club pourquoi faire ? Tout d'abord un peu d'histoire. Cette structure n'est pas née par hasard mais d'un besoin: de plus en plus de collectivités introduisent des produits biologiques dans leur service de restauration et cherchent à relocaliser leur alimentation. Paradoxalement, elles sont nombreuses à se sentir seules devant l'ampleur des changements à opérer. En créant le premier Club des Territoires engagés dans une restauration collective de qualité, l'association Un Plus Bio entend répondre au besoin des collectivités d'agir ensemble. Le club se donne ainsi pour objectif de faire entrer la bio, la qualité de la nutrition et les questions de santé partout où cela est possible et bien au-delà des positions de principe du Grenelle de l'Environnement.

Un Club, cinq valeurs

Ouvert, convivial, non élitiste et de taille humaine, le Club est ouvert à toutes les collectivités quelque soit leur dimension, leur choix de restauration, leur niveau de réalisation et leurs ambitions. Le seul engagement, c'est de participer ! Chaque année, le Club proposera une rencontre nationale qui permettra aux adhérents de témoigner de leur parcours, de transmettre leur savoir-faire et d'échanger sur les facteurs de réussite. Le Club des territoires Un Plus Bio réservera également à ses adhérents un accueil personnalisé: interview officielle, description du projet et des pratiques en cours, remise du Kit adhérent, accès à l'observatoire actualisé des collectivités membres, à des informations exclusives sur leurs pratiques et à un centre de ressources et de documentation.

Cinq valeurs fortes ont été identifiées qui font la marque de ce nouveau club :

- 1 > Rendre l'alimentation biologique **accessible à tous**
- 2 > **Tisser des liens** sur les territoires par des choix de restauration cohérents
- 3 > Rétablir des **relations équitables** entre les acteurs de la restauration collective
- 4 > Inscrire la **protection de l'environnement** au menu des « cantines »
- 5 > **Agir sur la santé** des convives à travers l'assiette

Ils ont déjà rejoint le Club

Les 24 collectivités fondatrices

- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 899 155 hab.), membre fondateur
- Conseil général de la Drôme (484 715 hab.), membre fondateur
- Conseil général du Gard (709 700 hab.), membre fondateur

- Conseil général de la Gironde (1 449 245 hab.), membre fondateur
- Conseil général de l'Isère (1 206 374 hab.), membre fondateur
- Conseil général du Lot et Garonne (331 123 hab.), membre fondateur
- Conseil général des Pyrénées Atlantiques (653 515 hab.), membre fondateur
- Pays Coeur d'Hérault (70 000 hab.), membre fondateur
- Parc naturel régional du Vercors (42 500 hab.), membre fondateur
- **Commune de Barjac (Gard, 1 594 habitants), membre fondateur**
- Commune de Bègles (Gironde, 24 913 hab.), membre fondateur
- Commune de Bordeaux (239 157 hab.), membre fondateur
- Commune de Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais, 6 778 hab.), membre fondateur
- Commune de Manduel (Gard, 5 690 hab.), membre fondateur
- Commune de Martigues (Bouches du Rhône, 47 544 hab.), membre fondateur
- Commune de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes, 10 198 hab.), membre fondateur
- Commune de Pessac (Gironde, 58 025 habitants), membre fondateur
- Commune du Rouret (Alpes-Maritimes, 3 857 hab.), membre fondateur
- Commune de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône, 43 152 hab.), membre fondateur
- Commune de Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône, 10 458 hab.), membre fondateur
- Commune du Thor (Vaucluse, 8 462 hab.), membre fondateur
- Commune de Ungersheim (Haut-Rhin, 2 025 habitants)
- Commune de Valbonne (Alpes-Maritimes, 12 272 hab.), membre fondateur
- Commune de Vizille (Isère, 7 630 hab.), membre fondateur

Les collectivités séduites par la démarche :

- Commune de Grande-Synthe (Nord, 20 991 habitants)
- Conseil général du Gers (188 159 habitants)
- Commune de Lorient (Morbihan, 57 204 habitants)